

## ACTION EN JUSTICE DEMANDE DE REFERE

Action collective en justice : Inscrivez-vous dès maintenant !

En deux jours, nous avons obtenu 40 promesses de soutien d'action en justice, soit 20 promesses par jour. À ce rythme, il nous faudra donc 100 jours pour y arriver. Si vous trouvez que c'est trop, déchaînez-vous sur vos réseaux et carnets d'adresses !

Une promesse de soutien d'action en justice = un formulaire complété et posté ici :

<https://stoplinkynonmerci.org/spip.php?page=actionenjustice>

La colère, les indignations, les protestations ont montré leurs limites.

Il faut agir ! Les moyens de rassembler tous ceux et celles qui sont décidés à agir doivent être multipliés sur un maximum de sites web et blogs afin que si l'un d'entre eux est pris pour cible, d'autres prennent le relais. Copiez un maximum ce message afin que s'il devait être amené à être retiré, d'autres puissent prendre le relais de sa diffusion.

Aucune discussion et aucun autre post ne seront diffusés sur cette page Facebook afin de préserver la nécessaire confidentialité d'une telle action

Pour vous joindre à cette action, il vous suffit de remplir dès maintenant le formulaire disponible ici :

<https://stoplinkynonmerci.org/spip.php?page=actionenjustice>

Les informations que vous fournirez sont nécessaires pour organiser et cibler nos actions.

Vous devez donc adresser dès maintenant une promesse d'adhésion à l'action en justice qui se prépare.

Le coût de la participation individuelle est évaluée à environ 50 € si nous parvenons à obtenir 2000 promesses de participation.

ENEDIS avec ses méthodes de voyou, ses mensonges et ses intimidations est allé définitivement trop loin.

On ne compte plus le nombre de poses forcées de compteur Linky et ce au mépris du refus dument adressé à ENEDIS par LRAR ou par lettre de refus avec SIGNIFICATION par HUISSIER.

Le temps n'est donc plus aux bavardages et aux suppositions mais à une action résolue et déterminée où chacun devra s'engager.

Les modalités pour participer à cette action d'envergure ne seront communiquées qu'individuellement à ceux et celles qui se seront manifestés lorsque les 1000 premières promesses d'adhésion à cette action nous seront parvenues. Le délai d'action dépendra donc de la capacité de chacun(e) à mobiliser et à s'engager.

Préparez dores et déjà tous les justificatifs nécessaires à cette action, lettres de refus, pièces d'identité, factures d'électricité, courriers envoyés et reçus, etc.

Description de l'action requise

Action en référé qui visera à obtenir une décision exécutoire provisoirement (donc contraignante) contre ENEDIS, en vue notamment d'empêcher la pose de nouveaux compteurs et de faire retirer les compteurs CPL déjà posés.

Le cabinet aura un travail très important pour prendre en compte la situation des nombreux demandeurs (qui ne pourront pas être dans une catégorie unique eu égard à la diversité des situations juridiques qui s'annoncent), ainsi que les nombreux justificatifs.

nous agissons avec notre association nationale AND4C

<https://stoplinkynonmerci.org/spip.php?page=actionenjustice>

Les choses se précisent pour mener les actions nécessaires pour faire valoir notre droit de refus Linky en justice. Nous préparons activement les modalités d'action pour engager une action en justice.

C'est pourquoi, nous envisageons une action en justice qui requière 1000 participants pour son financement. Ce formulaire d'inscription à cette action nous permettra de préparer le travail avec le cabinet d'avocats retenu. Une fois le cabinet d'avocat choisi, un paiement en ligne estimé à ce jour à 50 € - si nous sommes au moins 1000 à participer à cette action - sera à effectuer directement auprès du cabinet mandaté.

À cet égard, il nous est à ce stade indispensable de mieux connaître votre situation afin de pouvoir constituer différents groupes de demandeurs selon les situations recensées.

Si nécessaire, nous compléterons les informations que vous nous avez fournies dans ce formulaire par un ou plusieurs sondages.

En ce cas, vous recevrez par email un lien pour accéder au(x) sondage(s) « Préparation Action En Justice »

### Description de l'action requise

Action en référé qui visera à obtenir une décision exécutoire provisoirement (donc contraignante) contre ENEDIS, en vue notamment d'empêcher la pose de nouveaux compteurs et de faire retirer les compteurs CPL déjà posés.

Le cabinet aura un travail très important pour prendre en compte la situation des nombreux demandeurs (qui ne pourront pas être dans une catégorie unique eu égard à la diversité des situations juridiques qui s'annoncent), ainsi que les nombreux justificatifs.

Action collective en justice : Inscrivez-vous dès maintenant !

Il n'y aura pas d'autre post !

La colère, les indignations, les protestations ont montré leurs limites.

Il faut agir ! **Les moyens de rassembler tous ceux et celles qui sont décidés à agir doivent être multipliés sur un maximum de sites web et blogs afin que si l'un d'entre eux est pris pour cible, d'autres prennent le relais. Copiez un maximum ce message afin que s'il devait être amené à être retiré, d'autres puissent prendre le relais de sa diffusion.**

Aucune discussion et aucun autre post ne seront diffusés sur cette page Facebook afin de préserver la nécessaire confidentialité d'une telle action

Pour vous joindre à cette action, il vous suffit de remplir dès maintenant le formulaire disponible ici :

<https://stoplinkynonmerci.org/spip.php?page=actionenjustice>

Les informations que vous fournirez sont nécessaires pour organiser et cibler nos actions.

Vous devez donc adresser dès maintenant une promesse d'adhésion à l'action en justice qui se prépare.

Le coût de la participation individuelle est évaluée à environ 50 € si nous parvenons à obtenir 2000 promesses de participation.

ENEDIS avec ses méthodes de voyou, ses mensonges et ses intimidations est allé définitivement trop loin. On ne compte plus le nombre de poses forcées de compteur Linky et ce au mépris du refus dûment adressé à ENEDIS par LRAR ou par lettre de refus avec SIGNIFICATION par HUISSIER.

Le temps n'est donc plus aux bavardages et aux suppositions mais à une action résolue et déterminée où chacun devra s'engager.

Les modalités pour participer à cette action d'envergure ne seront communiquées qu'individuellement à ceux et celles qui se seront manifestés lorsque les 1000 premières promesses d'adhésion à cette action nous seront parvenues. Le délai d'action dépendra donc de la capacité de chacun(e) à mobiliser et à s'engager.

Préparez dores et déjà tous les justificatifs nécessaires à cette action, lettres de refus, pièces d'identité, factures d'électricité, courriers envoyés et reçus, etc.

[actionenjustice - Stop ! Linky, Non Merci !](#)

Veuillez préciser, s'il vous plait les démarches que vous avez déjà faites et leurs résultats, tels que courriers envoyés et courriers reçus